



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2003/2
7 avril 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Dix-huitième session

Bonn, 4-13 juin 2003

Point 3 a) et b) de l'ordre du jour provisoire

**TROISIÈME RAPPORT D'ÉVALUATION DU GROUPE D'EXPERTS
INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT**

**ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES DES IMPACTS
DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA VULNÉRABILITÉ À CES IMPACTS
ET DE L'ADAPTATION À CEUX-CI**

**ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES
DES MESURES D'ATTÉNUATION**

**Synthèse des vues communiquées par les Parties sur les éléments du troisième rapport
d'évaluation susceptibles de faciliter les travaux de la Conférence des Parties
et de ses organes subsidiaires**

Note du secrétariat*

Résumé

L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) est convenu à sa seizième session que, d'une manière générale, le troisième rapport d'évaluation (TRE) du Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques devrait être consulté systématiquement pour l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence des Parties (COP) et de ses organes subsidiaires. Le SBSTA a également mis en évidence les domaines nouveaux qu'il pourrait examiner régulièrement ainsi que plusieurs autres questions relatives à l'examen du TRE. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer leurs vues sur les questions évoquées dans ces conclusions et il a demandé au secrétariat d'en faire une synthèse afin de lui en faciliter l'examen à sa dix-huitième session.

La présente note contient une synthèse des vues communiquées par sept Parties sur la façon dont devrait être utilisé le TRE dans le cadre des travaux de la COP et de ses organes subsidiaires, sur les modalités selon lesquelles pourraient être abordés d'autres thèmes et questions et sur les mesures qui pourraient être prises à cet égard. Les Parties souhaiteront peut-être examiner les informations présentées ici et préciser, au sujet de l'utilisation du TRE, d'autres mesures susceptibles de faciliter les travaux de la COP et de ses organes subsidiaires.

* La publication de ce document a été retardée parce qu'il n'a pas été possible d'obtenir les renseignements nécessaires en temps voulu.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION.....	1 – 8	3
A. Mandat	1 – 3	3
B. Objet de la note et élaboration de la synthèse des informations communiquées.....	4 – 6	3
C. Mesures que pourrait prendre le SBSTA	7 – 8	4
II. SYNTHÈSE DES VUES EXPRIMÉES SUR L'UTILISATION DU TRE DANS DES TRAVAUX EN COURS DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES	9 – 33	5
A. Prise en compte du TRE	9 – 11	5
B. Recherche et observation systématique	12 – 17	5
C. Transfert de technologies	18 – 20	6
D. Questions concernant les communications nationales.....	21 – 23	7
E. Politiques et mesures.....	24 – 25	8
F. Mise en œuvre des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention	26 – 27	8
G. Questions méthodologiques	28 – 33	8
III. SYNTHÈSE DES VUES EXPRIMÉES SUR LES ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES DE L'ADAPTATION ET DE L'ATTÉNUATION, ET SUR D'AUTRES SUJETS	34 – 66	10
A. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des impacts des changements climatiques, de la vulnérabilité à ces impacts et de l'adaptation à ceux-ci.....	37 – 42	10
B. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation	43 – 45	12
C. Autres sujets.....	46 – 66	13

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) est convenu à seizième session que le troisième rapport d'évaluation (TRE) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) devrait être consulté systématiquement pour l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence des Parties (COP) et de ses organes subsidiaires.
2. Le SBSTA a par ailleurs distingué trois domaines qu'il pourrait examiner régulièrement compte tenu des points pertinents de son ordre du jour, de sa charge de travail, des ressources disponibles et de la nécessité d'éviter les doubles emplois, à savoir: recherche et observation systématique; aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements; et aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques. Le SBSTA a également noté le caractère multiforme des questions touchant à l'objectif et aux dispositions pertinentes de la Convention et relevé qu'il pourrait être utile d'entreprendre des travaux exploratoires dans le but de définir une approche intégrée de l'atténuation et de l'adaptation.
3. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer leurs vues le 31 janvier 2003 au plus tard, pour compilation dans un document de la série MISC, sur les questions abordées dans ces conclusions ainsi que sur les éléments du TRE susceptibles d'aider la COP et ses organes subsidiaires à examiner les questions inscrites à leur ordre du jour. Il a décidé d'examiner les communications des Parties à sa dix-huitième session et il a demandé au secrétariat d'en faire une synthèse pour lui en faciliter l'examen en vue de recommander un projet de décision à la COP pour adoption à sa neuvième session.

B. Objet de la note et élaboration de la synthèse des informations communiquées

4. Le présent document contient une synthèse des vues soumises le 15 mars 2003 par les pays suivants: Canada; Chine; Danemark au nom de la Communauté européenne ainsi que de la Bulgarie, de la Croatie, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la République tchèque, de la Slovaquie et de la Slovénie; États-Unis d'Amérique; Japon; Nouvelle-Zélande et Suisse. Les communications de ces Parties sont contenues dans le document FCCC/SBSTA/2003/MISC.2.
5. Les Parties ont recensé dans leurs communications un vaste éventail de sujets, formulé des propositions sur la manière dont ils pourraient être abordés par le SBSTA et suggéré des mesures que pourraient prendre les Parties, le GIEC, la communauté scientifique, les organisations internationales et le secrétariat. Certaines Parties ont clairement défini les «sujets nouveaux» que pourraient examiner les organes subsidiaires et/ou proposé des contributions aux travaux du SBSTA ou de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI); d'autres ont exploré différents sujets sans préciser selon quelles modalités ils devraient être examinés par les organes subsidiaires.

6. Le chapitre II de la présente note offre une synthèse des vues exprimées sur la façon dont le TRE pourrait prendre en compte dans le cadre des travaux en cours de la COP et de ses organes subsidiaires ainsi que quelques exemples de sujets se rapportant aux travaux en cours au titre des ordres du jour actuels. Les sections III A et B proposent un résumé des vues exprimées sur deux des domaines cités dans les conclusions du SBSTA à sa seizième session, à savoir les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements et les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques. La section III C contient une synthèse des vues exprimées sur d'autres sujets et sur les mesures qui pourraient être prises à cet égard. On notera que les Parties ont exploré des questions similaires pour différents sujets et sous différentes rubriques et que, par conséquent, certains aspects de ces différents sujets sont également présentés, le cas échéant, par rapport aux travaux en cours (section II) ainsi qu'aux aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques et aux aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation de ces changements (sections III A et B).

C. Mesures que pourrait prendre le SBSTA

7. Le SBSTA souhaitera peut-être prendre note du présent document et du document FCCC/SBSTA/2003/MISC.2 et se pencher sur les questions suivantes:

a) Le SBSTA voudra-t-il examiner les thèmes et questions recensés dans ce document par rapport à d'autres questions confiées à son examen et/ou entreprendre des activités nouvelles compte tenu du travail en cours sur les méthodologies¹ et de la nécessité, évoquée ici et dans d'autres documents FCCC, de simplifier les ordres du jour des organes subsidiaires²?

b) Des informations supplémentaires devraient-elles être données sur les thèmes et les questions recensés ici et, si oui, selon quelles modalités? Faudrait-il élaborer un programme de travail?

8. Le SBSTA souhaitera peut-être également:

a) Examiner selon quelles modalités poursuivre ses activités dans ce domaine, compte tenu des mesures éventuellement proposées par les Parties et présentées dans ce document;

b) Déterminer les questions à soumettre au SBI pour examen;

c) Déterminer les questions à soumettre à la COP pour qu'elle prenne une décision à leur sujet à sa neuvième session.

¹ À ce sujet, les Parties souhaiteront peut-être se référer au document FCCC/SBSTA/2003/INF.1.

² De nombreuses parties ont relevé la longueur et la complexité des ordres du jour des organes subsidiaires et la nécessité de les simplifier (voir FCCC/SBI/2003/2, par. 24).

II. SYNTHÈSE DES VUES EXPRIMÉES SUR L'UTILISATION DU TRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX EN COURS DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

A. Prise en compte du TRE

9. Toutes les Parties sont convenues que les informations contenues dans le TRE devraient être utilisées pour l'examen d'un grand nombre des points actuellement inscrits à l'ordre du jour de la COP et de ses organes subsidiaires. Le Canada, la Communauté européenne et la Nouvelle-Zélande ont proposé que soit mis en place un processus pour la prise en compte systématique du TRE. La Communauté européenne et la Nouvelle-Zélande ont également proposé que le secrétariat organise des sessions de questions-réponses avec la participation du GIEC pour que puissent être analysés en détail les éléments du TRE susceptibles de faciliter l'examen de points précis des ordres du jour des organes considérés.

10. La Nouvelle-Zélande et la Suisse ont proposé que le secrétariat, lors de l'établissement des ordres du jour annotés et d'autres documents FCCC, mentionne les informations précises contenues dans le TRE qui se rapportent aux points examinés. La Nouvelle-Zélande a fourni une analyse détaillée des chapitres et des conclusions du TRE susceptibles d'être utiles pour l'examen de points particuliers des ordres du jour.

11. Plusieurs Parties ont précisé les points des ordres du jour et les informations du TRE à prendre en compte et suggéré des mesures à cet égard. On trouvera ci-après des exemples, donnés dans les communications, de sujets faisant l'objet et de mesures au titre des ordres du jour actuels.

B. Recherche et observation systématique

Résumé des points évoqués

12. Toutes les Parties se sont félicitées de ce que la recherche et l'observation systématique fassent l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour du SBSTA et de ce que les questions qui se posent au sujet de la recherche aient été examinées par le SBSTA à sa dix-septième session. Le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon et la Suisse ont estimé que le rôle du SBSTA était de promouvoir un dialogue entre des experts de différentes disciplines, le GIEC et les Parties, de déterminer les lacunes des informations existantes et de fixer des priorités pour la recherche.

13. La Suisse a présenté ses vues sur les liens entre le SBSTA, le GIEC et les organismes de recherche et d'observation. La Chine a donné une liste de questions scientifiques auxquelles le GIEC devrait consacrer des recherches et des évaluations supplémentaires, notamment les causes des changements climatiques, les principaux processus et les actions inverses intervenant dans le système climatique et les projections futures des changements climatiques.

14. Au sujet de l'observation systématique, toutes les Parties ont souligné à nouveau l'importance du travail fourni par le SBSTA par rapport au Système mondial d'observation du climat (SMOC). Certaines Parties ont fait observer que l'examen du deuxième rapport sur l'adéquation des systèmes mondiaux d'observation du climat devrait être l'occasion pour la

COP 9, de déterminer les mesures collectives à prendre pour améliorer ces systèmes. La Chine, le Japon et la Suisse ont souligné que de telles améliorations, de même que le renforcement des capacités dans les pays en développement, étaient essentiels pour détecter les changements climatiques et leurs causes, établir des projections de la teneur de l'atmosphère en CO₂ et exécuter des activités de modélisation. Les Parties ont également souligné qu'il était important d'inciter des scientifiques de pays en développement à prendre part aux recherches et observations sur les changements climatiques et à participer aux activités de la stratégie mondiale intégrée d'observation.

Mesures qui pourraient être prises

15. Le Canada, la Communauté européenne, le Japon et la Suisse ont suggéré qu'à ses sessions futures, le SBSTA sollicite de la communauté scientifique des informations supplémentaires sur les activités correspondant aux priorités en matière de recherche présentées dans les documents FCCC/SBSTA/2002/INF.17 et FCCC/SBSTA/2002/MISC.15 et Add.1.

16. La Suisse a proposé que le secrétariat, agissant en consultation avec les organes compétents de recherche et d'observation et le GIEC, dresse un inventaire des principaux programmes de recherche en cours sur les changements climatiques afin que le SBSTA détermine plus facilement comment ces programmes répondent aux besoins mis en évidence par le GIEC et les auteurs de la Convention.

17. Le Japon a proposé que le SBSTA recommande pour adoption par la COP, à sa neuvième session, un projet de décision précisant notamment les questions scientifiques à examiner en priorité et priant le GIEC de soumettre ces questions à un examen plus approfondi dans son quatrième rapport d'évaluation à paraître en 2007.

C. Transfert de technologies

Résumé des points évoqués

18. La plupart des Parties ont évoqué la question des technologies et du transfert de technologies lorsque ont été examinés les aspects techniques de l'atténuation et de l'adaptation. Elles ont jugé que dans l'ensemble, les activités en matière de transfert de technologies devaient s'appuyer sur les informations contenues dans le Rapport spécial du GIEC «Questions méthodologiques et technologiques dans le transfert de technologies» et le TRE.

19. La Chine a indiqué qu'il faudrait que le GIEC s'intéresse de plus près à la façon de satisfaire les besoins technologiques des pays en développement et aux mécanismes applicables au transfert de technologies au titre de la Convention. Le Japon a noté qu'une attention accrue devrait être donnée à la façon dont des technologies précises peuvent contribuer à réduire les émissions et à favoriser le développement durable dans les Parties visées à l'annexe I et les Parties non visées à l'annexe I. Les États-Unis d'Amérique ont mis en avant l'importance de la recherche ainsi que la mise au point et de la diffusion de technologies. Le Canada et la Nouvelle-Zélande ont fait observer que les notions de capacité d'adaptation et d'atténuation présentées dans le TRE comme propices à des efforts mieux ciblés de renforcement des capacités, ressources financières et technologiques comprises, étaient également à prendre en considération pour le transfert de technologies.

Mesures qui pourraient être prises

20. Le Canada a recommandé que la question des capacités d'adaptation et d'atténuation soit traitée dans le cadre des travaux que le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) consacre à l'évaluation des besoins technologiques et aux environnements propices au transfert de technologies. Le Canada a proposé que soit préparée, pour faciliter l'examen de cette question, une compilation-synthèse des informations contenues dans les communications nationales sur les facteurs qui favorisent ou entravent les capacités d'adaptation. Il a également suggéré que le SBSTA, agissant par l'intermédiaire du GETT, continue de conseiller le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'élaboration de son manuel sur les méthodes d'évaluation des besoins technologiques de façon que ce manuel réponde parfaitement à son objectif.

D. Questions concernant les communications nationales

Résumé des points évoqués

21. Le Canada, le Japon et la Nouvelle-Zélande ont abordé la question de la disponibilité et de la diffusion des données et des informations au sujet des rapports établis au titre de la Convention. Le Canada et le Japon ont souligné qu'il était important de disposer de données nationales pour examiner les mesures à prendre face aux changements climatiques et ont fait observer que la COP et ses organes subsidiaires étaient mieux placés que quiconque pour recueillir de telles données grâce aux communications nationales.

Mesures qui pourraient être prises

22. Les Parties ont suggéré que le SBI continue de fournir des efforts accrus pour garantir que les communications nationales soient soumises en temps voulu et améliorer en général les communications nationales soumises par les Parties visées à l'Annexe I et les Parties non visées à l'Annexe I. Le Japon a fait observer qu'il était essentiel de disposer de données fiables sur les conditions propres à chaque pays pour décider des mesures à prendre face aux changements climatiques. Par ailleurs, le secrétariat devrait tout mettre en œuvre pour compiler et diffuser les informations contenues dans les communications nationales et tous les autres rapports soumis par les Parties.

23. Le Canada a suggéré que le SBSTA s'emploie à recenser les données et les informations nécessaires à l'appui des travaux de la COP et de ses organes subsidiaires et demande ensuite au secrétariat de préparer des rapports à partir des communications nationales, des examens des communications nationales, des plans d'action nationaux pour l'adaptation aux changements climatiques et d'autres sources précisant les données requises à l'appui de tels travaux. Le Canada et la Nouvelle-Zélande ont noté qu'il serait nécessaire de compiler des informations sur un certain nombre de sujets précis, notamment les activités de recherche et les lacunes des connaissances sur les processus climatiques et les changements climatiques régionaux; les impacts et les options en matière d'atténuation; les capacités d'adaptation et d'atténuation et les facteurs intervenant à ce sujet; enfin, les questions liées au financement des mesures d'adaptation.

E. Politiques et mesures

Résumé des points évoqués

24. La plupart des Parties se sont référées aux politiques et aux mesures à adopter lorsque ont été examinés les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques. La Nouvelle-Zélande a cité avec précision les informations contenues dans le TRE qu'il conviendrait de prendre en compte pour poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour. Les États-Unis d'Amérique ont suggéré que toutes les questions concernant l'atténuation soient examinées par le SBSTA au titre de son point de l'ordre du jour relatif aux politiques et aux mesures, de manière à réduire les risques de chevauchements ou de doubles emplois pouvant résulter de l'étude de ces questions sous différents points de l'ordre du jour.

Mesures qui pourraient être prises

25. Les États-Unis d'Amérique ont proposé que le travail fourni par le SBSTA au titre de son point de l'ordre du jour consacré aux politiques et aux mesures soit étendu à trois nouveaux domaines, à savoir: l'étude, la mise au point et la diffusion de technologies pour faire face aux changements climatiques; l'atténuation des changements climatiques et le développement durable; enfin, les travaux futurs sur les aérosols (voir aussi les paragraphes 66 et 67 ci-dessous).

F. Mise en œuvre des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

Résumé des points évoqués

26. La Nouvelle-Zélande et les États-Unis d'Amérique ont pris acte des informations du TRE qui intéressent les paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention. La Nouvelle-Zélande a pris note des informations et des références données dans le TRE au sujet de deux aspects de ces paragraphes, à savoir les effets défavorables des changements climatiques et l'impact des mesures de riposte. Les États-Unis d'Amérique ont fait observer que de nombreux aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'adaptation étaient évoqués dans la décision 5/CP.7 sur ces paragraphes de la Convention.

Mesures qui pourraient être prises

27. Les États-Unis d'Amérique ont suggéré que tous les aspects de ce point de l'ordre du jour concernant les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'adaptation soient examinés par le SBSTA.

G. Questions méthodologiques³

Résumé des points évoqués

28. Plusieurs Parties ont relevé un certain nombre de questions qui concernent les travaux méthodologiques en cours au titre de la Convention, notamment les méthodes et outils servant à évaluer l'impact des changements climatiques, la vulnérabilité et l'adaptation, et les questions méthodologiques intéressant plusieurs secteurs. La Nouvelle-Zélande a par ailleurs recensé les

³ Plusieurs sujets liés aux méthodologies sont également évoqués dans la section III C.

informations du TRE qui pourraient servir de base à la discussion sur le point de l'ordre du jour du SBSTA relatif à l'évaluation scientifique et méthodologique des contributions aux changements climatiques, proposé par le Brésil.

29. Le Canada, la Chine et la Nouvelle-Zélande ont suggéré que le SBSTA s'occupe activement de promouvoir et de faciliter la mise au point de méthodes et d'outils propres à évaluer l'impact des changements climatiques, la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Avec la Communauté européenne et les États-Unis d'Amérique, ces Parties ont cité des éléments importants pour de telles évaluations, notamment l'établissement de scénarios socioéconomiques, des évaluations des risques, le coût des dommages causés, le coût des mesures d'adaptation et des études intégrées d'impact.

30. Pour le Canada, la Chine et les États-Unis d'Amérique, le SBSTA devrait s'attaquer en priorité aux méthodes à mettre en œuvre pour évaluer la vulnérabilité et la capacité d'adaptation. La Chine a fait observer qu'il était important de favoriser la mise au point de modèles climatiques régionaux et mondiaux et de modèles d'impact pour améliorer l'étude des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

31. Plusieurs Parties ont noté que les activités du SBSTA sur les méthodologies se rapportaient au travail fourni par le GIEC pour l'établissement de scénarios mondiaux en vue de l'étude des incidences du climat, à celui fourni par le PNUD pour la mise au point d'un cadre d'adaptation et aux activités d'autres organisations internationales. Il a également été proposé que le GIEC communique des données complémentaires sur plusieurs questions liées à l'adaptation aux changements climatiques et à ses liens avec l'adaptation à la variabilité naturelle du climat.

Mesures qui pourraient être prises

32. Le Canada a proposé un certain nombre de mesures au sujet des méthodes et des outils à utiliser pour évaluer l'impact des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. Il a suggéré que le SBSTA invite le Groupe d'étude des scénarios climatiques pour l'évaluation d'incidences du GIEC à présenter ses travaux et détermine comment de tels travaux contribuent aux évaluations de la vulnérabilité. Par ailleurs, il faudrait que le SBSTA favorise la mise à l'essai et le perfectionnement de méthodes comparables pour l'élaboration des cadres d'adaptation qui seront utilisés par les Parties quand elles définiront leurs stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques. Le PNUD et d'autres organisations devraient être invités à participer aux prochains ateliers FCCC sur les méthodes de manière à pouvoir examiner les méthodologies à adopter pour l'évaluation de la vulnérabilité et des capacités d'adaptation et l'intégration des problèmes posés par les changements climatiques dans les plans à moyen et à long terme.

33. Au sujet de la manière d'aborder le travail méthodologique en général, le Canada et la Communauté européenne ont suggéré que le SBSTA établisse un processus pour l'étude des questions intersectorielles, de manière à réunir les scientifiques, décideurs et autres instances concernés pour qu'ils acquièrent une connaissance commune de ces questions. Le SBSTA devrait également promouvoir des activités de recherche et de modélisation bien ciblées afin d'obtenir des résultats comparables et faire ainsi avancer l'étude des questions intersectorielles, comme dans le cas de la proposition du Brésil.

III. SYNTHÈSE DES VUES EXPRIMÉES SUR LES ASPECTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES DE L'ADAPTATION ET DE L'ATTÉNUATION, ET SUR D'AUTRES SUJETS

34. Six Parties ont fait part de leurs vues sur les deux thèmes présentés dans les conclusions formulées par le SBSTA à sa seizième session, à savoir les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements et les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation. La Chine, la Communauté européenne et les États-Unis d'Amérique (pour le premier thème) ont précisé les questions à examiner pour chacun de ces thèmes.

35. Le Canada et la Nouvelle-Zélande ont approfondi un certain nombre de questions liées aux aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation et de l'adaptation par rapport à d'autres thèmes connexes, par exemple les coûts et les avantages des politiques sur le climat, les capacités d'adaptation et d'atténuation, la gestion et l'évaluation des risques ainsi que les cadres d'adaptation et d'atténuation, et à d'autres questions présentées dans la section C ci-dessous. Le Japon a soumis pour sa part un projet de décision sur le TRE en vue de son adoption par la COP à sa neuvième session.

36. Certaines Parties ont également proposé des mesures précises que pourrait prendre le SBSTA cependant que d'autres se sont contentées d'indiquer les questions qui devraient être prises en compte ou examinées.

A. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des impacts des changements climatiques, de la vulnérabilité à ces impacts et de l'adaptation à ceux-ci

Résumé des points évoqués

37. On trouvera ci-après les points soulevés par les Parties au sujet des aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'incidence des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements. Les questions de méthodologie, qui se rattachent au premier groupe, sont traitées plus en détail dans les paragraphes 28 à 33 ci-dessus.

38. Les questions et les thèmes suivants ont notamment été évoqués au sujet des aspects scientifiques et techniques:

a) Amélioration des projections des manifestations climatiques régionales, y compris des manifestations extrêmes (Chine, Communauté européenne, Japon);

b) Scénarios socioéconomiques pour l'étude des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements (Canada, Chine, Communauté européenne, Japon);

c) Évaluations des incidences, des risques et des principales vulnérabilités, y compris à différents niveaux de stabilisation (Canada, Communauté européenne, États-Unis d'Amérique, Nouvelle-Zélande);

d) Évaluations intégrées des incidences des changements climatiques (Canada, Chine);

- e) Évaluation des mesures d'adaptation par secteur (Communauté européenne);
- f) Technologies en matière d'adaptation et transfert de technologies (Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Japon);
- g) Cadres directeurs pour l'adaptation (Chine, Canada);
- h) Méthodes et outils pour l'évaluation de la vulnérabilité, de l'adaptation et des capacités d'adaptation (Canada, Chine, Communauté européenne, Nouvelle-Zélande);
- i) Techniques d'appréciation des risques pour l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation (Canada, Chine, Communauté européenne, Nouvelle-Zélande).

39. Les questions et les thèmes suivants ont notamment été évoqués au sujet des aspects socioéconomiques:

- a) L'adaptation dans le contexte du développement durable (Canada, Chine, Communauté européenne, États-Unis d'Amérique, Japon, Nouvelle-Zélande);
- b) Incitations et obstacles à l'adaptation (Communauté européenne, États-Unis d'Amérique);
- c) Coûts des dommages observés et évaluations des dépenses supplémentaires, investissements en capital compris, liées à la mise en œuvre de mesures d'adaptation (Chine, Communauté européenne, Japon);
- d) Rôle des facteurs non climatiques dans les choix/décisions en matière d'adaptation (Canada, Chine, États-Unis d'Amérique);
- e) Planification du développement et adaptation, expériences faites et conditions observées dans différents pays (États-Unis d'Amérique);
- f) Processus décisionnels mis en œuvre à différents niveaux aux fins de l'adaptation (États-Unis d'Amérique);
- g) Capacités nationales d'adaptation (Canada, Chine, États-Unis d'Amérique).

Mesures qui pourraient être prises

40. La Communauté européenne, les États-Unis d'Amérique et le Japon ont noté qu'il serait utile qu'un point sur ce sujet soit inscrit à titre permanent à l'ordre du jour. Les États-Unis d'Amérique ont en outre suggéré que certains aspects du point de l'ordre du jour du SBI sur les paragraphes 8 et 9 de l'article 4, qui traitent des aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'adaptation, soient examinés sous ce point de l'ordre du jour du SBSTA.

41. Le Canada, la Chine, la Communauté européenne et les États-Unis d'Amérique ont indiqué qu'un tel point de l'ordre du jour favoriserait et faciliterait l'échange d'informations et la diffusion de méthodes utiles pour la mise en œuvre efficace de mesures d'adaptation. Les Parties ont proposé que l'on détermine le champ des travaux qui seraient exécutés sous ce point de

l'ordre du jour. À cette fin, le Canada et la Communauté européenne ont proposé que soient organisées des réunions spéciales avec la participation du GIEC et d'autres organisations et programmes internationaux.

42. Les Parties ont également fait observer que le SBSTA devrait collaborer plus étroitement avec les organisations intergouvernementales qui s'occupent des risques liés au climat, des moyens de réduire les effets des catastrophes et d'autres questions connexes. Les Parties ont cité plusieurs questions que le GIEC et la communauté scientifique devraient être invités à étudier plus avant, notamment la relation entre l'adaptation et le développement durable. La Chine a noté qu'il était nécessaire d'intensifier la recherche scientifique et le renforcement des capacités dans le domaine de l'incidence des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements.

B. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation

Résumé des points évoqués

43. Les questions suivantes ont notamment été évoquées au sujet des aspects scientifiques et techniques de l'atténuation:

- a) L'évaluation de l'atténuation et ses éléments, tels que l'analyse des effets socioéconomiques, l'examen d'études de cas faites dans des pays en développement et les capacités d'atténuation (Canada, Chine, Communauté européenne);
- b) Méthodes appliquées à l'évaluation de techniques et de mesures spécifiques dans les Parties visées à l'annexe I et les Parties non visées à l'annexe I (Canada, Chine, Japon);
- c) Techniques pouvant être utilisées pour réduire les émissions; calendrier des innovations technologiques, des recherches et de la mise au point et de la diffusion des technologies (Chine, Communauté européenne, États-Unis d'Amérique, Japon);
- d) Demande de technologies dans les pays en développement et mécanismes appliqués au transfert de technologies au titre de la Convention (Chine);
- e) Potentiel d'atténuation des impacts sur les milieux biologiques (Canada);
- f) Établissement d'un cadre directeur de l'atténuation des changements climatiques offrant une synthèse de toute une gamme d'informations pertinentes et permettant d'évaluer l'efficacité des stratégies nationales d'atténuation (Canada);
- g) Prise en compte des aérosols dans les stratégies d'atténuation (États-Unis d'Amérique);

44. Les questions suivantes ont notamment été évoquées au sujet des aspects socioéconomiques de l'atténuation:

- a) Politiques et mesures à appliquer, y compris des mécanismes flexibles basés sur les mouvements du marché et des mesures fiscales (Communauté européenne, Japon);

- b) Coûts de l'atténuation, y compris les coûts faibles ou négatifs (Canada, Communauté européenne);
- c) Avantages accessoires, dont la réduction de la pollution atmosphérique (Chine, Communauté européenne);
- d) Les politiques d'atténuation et le développement durable (Canada, Chine, Communauté européenne, États-Unis d'Amérique);
- e) Calendrier des réductions des émissions tenant compte de l'inertie des systèmes socioéconomiques (Canada, Chine, Japon);
- f) Capacités d'atténuation dans les pays en développement (Canada, Chine, Japon);
- g) Les politiques d'atténuation et l'équité, notamment la sécurité énergétique, les effets économiques des mesures d'atténuation sur les pays en développement et la prise en compte du développement économique lors de l'établissement de politiques d'atténuation des changements climatiques (Chine).

Mesures qui pourraient être prises

La Communauté européenne et le Japon ont proposé que ces questions fassent l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour du SBSTA. Les États-Unis d'Amérique ont fait valoir que toutes les questions relatives à l'atténuation des changements climatiques devraient être examinées au titre du point sur les politiques et les mesures.

45. Le Canada, la Chine, la Communauté européenne et les États-Unis d'Amérique ont suggéré que le SBSTA s'attache en priorité à favoriser la diffusion et l'échange d'informations et à promouvoir des recherches et la mise au point de méthodes se rapportant aux questions ci-dessus. La Communauté européenne a proposé que soit établi un programme de travail et, en un premier temps, que soit organisée une réunion parallèle dans le cadre de laquelle le GIEC, les professionnels et les experts concernés et les représentants des Parties feraient part de leurs expériences respectives en matière d'atténuation des changements climatiques. Le Canada, la Chine et le Japon ont noté que le SBSTA pourrait aussi demander au GIEC de consacrer des évaluations à certaines des questions énumérées plus haut.

C. Autres sujets

1. Approche intégrée de l'atténuation et de l'adaptation

Résumé des points évoqués

46. Plusieurs Parties se sont référées aux conclusions formulées par le SBSTA à sa seizième session sur l'importance d'une approche intégrée de l'atténuation et de l'adaptation. Le Canada et la Communauté européenne ont suggéré que soient traités à ce titre les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des options en matière de stabilisation. Le Canada a noté qu'une approche intégrée était également importante pour l'évaluation des coûts et des avantages des politiques sur le climat. Le Japon a relevé pour sa part que des approches intégrées seraient nécessaires pour l'examen des engagements futurs.

Mesures qui pourraient être prises

47. La Communauté européenne a proposé qu'un nouveau point soit inscrit à l'ordre du jour et qu'un programme de travail soit établi pour ce point. Une réunion spéciale pourrait être organisée en marge du SBSTA 19 pour engager la discussion sur ce point. Le Canada a suggéré que le SBSTA encourage la poursuite de recherches à ce sujet. Toutes les Parties ont insisté sur la nécessité de promouvoir une approche interdisciplinaire et de considérer les possibilités de synergie avec les activités des autres programmes et organisations des Nations Unies.

2. Objectif ultime de la Convention

Résumé des points évoqués

48. Quelques Parties ont évoqué l'objectif ultime de la Convention. La Communauté européenne a noté que le processus devant conduire à une compréhension commune de ce sujet serait long et complexe. La Nouvelle-Zélande a rappelé que le TRE contenait des informations suffisantes sur les effets de différents niveaux de stabilisation des gaz à effet de serre, y compris sur les impacts potentiellement dangereux dans le contexte de l'article 2 et les effets irréversibles observés sur de très longues périodes.

49. Le Japon a souligné qu'il était important d'explorer des moyens pratiques d'atteindre l'objectif ultime de la Convention. Se référant aux conclusions du TRE, il a noté que des mesures prises sans plus attendre aideraient à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, même avec les incertitudes scientifiques actuelles.

Mesures qui pourraient être prises

50. La Nouvelle-Zélande a proposé que le SBSTA organise à intervalles réguliers des débats sur les incidences, dans différentes régions et dans le monde, des changements climatiques correspondant à différents niveaux de stabilisation. De tels débats devraient aider la COP à mieux évaluer les effets des changements climatiques pouvant être qualifiés de «dangereux» au titre de l'article 2 et faciliter l'adoption de consensus sur les concentrations maximales souhaitables de gaz à effet de serre.

51. La Communauté européenne a suggéré que les discussions sur l'objectif ultime de la Convention revêtent un caractère exploratoire et se tiennent parallèlement aux activités qui seront confiées au SBSTA à la suite de l'examen du TRE.

52. Le Japon a suggéré que la COP et ses organes subsidiaires s'attachent à promouvoir les travaux scientifiques et techniques qui seront nécessaires pour obtenir des réductions sensibles et effectives des émissions de gaz à effet de serre et atteindre ainsi l'objectif ultime de la Convention.

3. Protocole de Kyoto et deuxième période d'engagement

Résumé des points évoqués

53. La Chine a fait observer que des circonstances nouvelles, notamment la non-participation des États-Unis d'Amérique au Protocole de Kyoto et l'augmentation notable de l'utilisation de

puits de carbone conformément aux Accords de Marrakech³, pourraient obliger à reconsidérer l'objectif stipulé dans le Protocole de Kyoto en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le représentant de la Chine a en outre posé plusieurs questions au sujet des incidences que pourrait avoir cette situation nouvelle sur le Protocole de Kyoto et des recherches et évaluations que pourrait devoir faire le GIEC.

54. Au sujet des engagements futurs, la Chine a noté qu'au titre du Protocole de Kyoto, des ressources suffisantes étaient nécessaires pour l'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement. Sans doute faudrait-il accroître le volume et les sources des contributions au fonds pour l'adaptation aux changements climatiques prévu par le Protocole de Kyoto.

55. Se référant aux informations contenues dans le TRE sur les différents scénarios d'atténuation et les stratégies susceptibles d'être mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés en matière d'efficacité et d'équité, le Japon a noté que ces informations, ainsi que les Déclarations ministérielles de Delhi⁴, confirmaient que la réduction des émissions de gaz à effet de serre devrait être hautement prioritaire pour les Parties visées à l'annexe I ainsi que les Parties non visées à l'annexe I, et que des mesures politiques devraient être prises en vue de l'établissement de nouveaux objectifs pour la réduction des émissions de GES. Par ailleurs, les mesures prises au sujet des engagements futurs devraient être l'occasion de fournir des efforts supplémentaires sur les actions d'adaptation devant compléter les mesures d'atténuation. De telles actions devraient tenir compte des connaissances acquises sur les changements climatiques aux niveaux régional et national et des projections concernant le coût des dommages à prévoir.

Mesures qui pourraient être prises

56. Le Japon a proposé que la COP et ses organes subsidiaires engagent un processus pour l'examen des mesures d'atténuation au-delà de 2012 et que les organes subsidiaires examinent avec attention les informations contenues dans le TRE lorsqu'ils définiront le futur régime international. Il a également suggéré que la COP et ses organes subsidiaires encouragent des travaux scientifiques et techniques pour l'élaboration des mesures devant conduire à l'atténuation des changements climatiques.

57. La Chine a indiqué que les effets du Protocole de Kyoto devraient faire l'objet de nouvelles recherches et évaluations. Par ailleurs, le fonds pour l'adaptation aux changements climatiques devrait aussi être examiné dans l'avenir par rapport au Protocole.

³ FCCC/CP/2001/13/Add.1-3.

⁴ FCCC/CP/2002/7/Add.1.

4. Intégration des politiques relatives aux changements climatiques et des politiques de développement

Résumé des points évoqués

58. Le Canada, la Chine, la Communauté européenne, les États-Unis d'Amérique, le Japon et la Nouvelle-Zélande ont rappelé les conclusions du TRE selon lesquelles les politiques relatives aux changements climatiques peuvent influencer sur le développement durable et, inversement, les choix en matière de développement peuvent déterminer les émissions de gaz à effet de serre par les pays ainsi que leur capacité d'atténuer les effets des changements climatiques et de s'y adapter. La Chine et le Japon ont fait observer qu'en l'état actuel des connaissances, le TRE ne pouvait donner un tableau complet des synergies entre les politiques relatives au climat et les politiques en faveur d'un développement durable, et que des recherches et des évaluations plus poussées s'imposaient.

Mesures qui pourraient être prises

59. Toutes les Parties sont convenues que le SBSTA devrait donner un rang de priorité plus élevé à l'intégration des politiques sur le climat et des politiques de développement. Un tel travail devrait notamment consister à examiner les capacités en matière d'adaptation et d'atténuation ainsi que les politiques et les mesures à adopter pour renforcer ces capacités.

60. Pour les États-Unis d'Amérique, ce travail devrait être fait dans le cadre des activités destinées à faciliter l'échange d'informations au sujet des points actuels de l'ordre du jour. La Nouvelle-Zélande a fait valoir que la question des liens entre les changements climatiques et le développement durable devrait faire l'objet d'un point nouveau de l'ordre du jour du SBSTA. Le Canada a suggéré que l'examen des questions liées au développement durable soit centré sur les synergies entre les politiques climatiques et autres. L'établissement d'une coopération plus étroite avec des organisations intergouvernementales comme l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Agence internationale de l'énergie, le PNUD, l'Organisation mondiale du commerce et la Banque mondiale a également été jugé important.

5. Accord international sur l'adaptation

Résumé des points évoqués

61. La Chine a rappelé que selon les conclusions du TRE, des mesures d'adaptation s'imposent à tous les niveaux pour compléter les efforts d'atténuation des changements climatiques. Notant que la communauté internationale avait fait un travail important sur l'atténuation et avait négocié le Protocole de Kyoto, elle a fait valoir que tout comme l'atténuation, l'adaptation exigeait non seulement des efforts au niveau national, mais aussi un consensus mondial.

Mesures qui pourraient être prises

62. La Chine a proposé que l'adoption éventuelle d'un accord international sur l'adaptation aux changements climatiques soit examinée par la COP et ses organes subsidiaires à leurs sessions ultérieures.

6. Gestion des risques et évaluation des risques

Résumé des points évoqués

63. Le Canada et la Nouvelle-Zélande ont rappelé que le TRE exposait en détail plusieurs techniques d'estimation des coûts-avantages applicables à l'adaptation et/ou à l'atténuation et tenant notamment compte des produits non marchands et des services environnementaux. Ces techniques offrent des éléments pour la mise au point des instruments d'évaluation des risques et de gestion des risques nécessaires à l'adoption de décisions rationnelles dans des conditions d'incertitude sur le plan scientifique.

Mesures qui pourraient être prises

64. Ces deux Parties ont suggéré que le SBSTA fasse le nécessaire pour favoriser l'utilisation des méthodes existantes d'évaluation et de gestion des risques et la mise au point d'instruments nouveaux susceptibles d'aider les Parties à exécuter des activités d'adaptation et d'atténuation au niveau national ou dans le cadre de projets.

7. Aérosols

Résumé des points évoqués

65. Les États-Unis d'Amérique ont noté qu'il apparaissait de plus en plus clairement que des mesures concernant les aérosols pouvaient et devaient occuper une place déterminante dans une stratégie mondiale d'atténuation des changements climatiques et que de telles mesures présentaient des avantages considérables pour la santé et l'environnement.

Mesures qui pourraient être prises

66. Les États-Unis d'Amérique ont proposé que le SBSTA commence par rechercher des moyens de s'attaquer efficacement au problème des aérosols dans le cadre de ses travaux sur les politiques et les mesures.
